

Covid-19 et protocoles dans les ateliers des lycées professionnels

Le protocole sanitaire national relatif à la réouverture et au fonctionnement des collèges et lycées ne précise rien sur les plateaux techniques : les ateliers. Les établissements doivent donc construire des protocoles locaux qui ne relèvent pas de la responsabilité des enseignant·es.

Pour rappel, les établissements ne peuvent pas rouvrir sans l'existence d'un protocole présenté pour avis au Conseil d'administration. L'organisation des ateliers, vestiaires etc. doit être précisé dans ce protocole.

En parallèle, le DUER (Document unique d'évaluation des risques) doit être mis à jour.

Quelques règles importantes sont à respecter. Les [fiches conseils métiers et guides diffusés par les branches professionnelles](#) peuvent vous servir d'appui pour vérifier que l'organisation prévue dans le protocole convient. Vous pouvez aussi consulter les conseillers de préventions et le site de l'INRS (inrs.fr).

Masques

Les distances minimales entre les élèves et l'enseignant·e ne pourront pas être respectées.

Le port du masque apparaît donc obligatoire pour toutes et tous dans les ateliers : masques filtrant FFP1, masques chirurgicaux de type I ou masques barrières de catégorie 1 avec niveau de filtration minimal de 90 %. Ces masques protègent des projections et gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis.

Une visière ne remplace pas un masque, elle ne vient qu'en complément.

Si effort intense, privilégier le FFP1 ou changer le masque alternatif avant les 4 h d'utilisation.

Dans certaines sections, les masques déjà utilisés par les élèves et enseignants (FFP2, FFP3...) doivent toujours l'être mais désormais **tout le temps et changés si touchés, après la pause méridienne etc.**

Ventilation des ateliers

En l'absence de ventilation mécanique, ouverture de fenêtres et portes.

Les systèmes de ventilation mécanique simple flux ou double flux doivent être maintenus en fermant les portes.

Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur mais **arrêt du recyclage.**

Casques audios ou anti-bruit

Individualisation du matériel et entretien avec du détergent. Sinon, utilisation de protections jetables à usage unique.

Vestiaires

Le nettoyage des vestiaires est impératif après chaque groupe.

Si la distanciation n'est pas possible, le port du masque y est obligatoire.

Le partage de casier entre élèves est à proscrire.

Tenues

Pour les bleus, préconisation d'un lavage quotidien. Ce nettoyage est normalement à la charge de l'employeur comme tout EPI.

Possibilité d'utilisation de combinaisons ou sur-bleus à usage unique (prévoir poubelles ouvertes pour dépôt).

Matériel

Les outils ou fournitures ne peuvent être échangés entre élèves sauf à être désinfectés après et avant chaque utilisation. À minima des gants doivent être fournis aux enseignant·es et aux élèves.

Pour les claviers : préconisation d'un film plastique enrouler autour.

La désinfection des outils, machines et ateliers ne peut être de la responsabilité des enseignant·es mais de professionnels formés.

Lorsque le port d'EPI particuliers est déjà obligatoire en temps normal, le niveau de protection ne doit pas être dégradé par les règles sanitaires spécifiques au Covid-19.

Le SNUEP-FSU rappelle qu'à l'impossible nul n'est tenu. S'il s'avère impossible pour certains établissements ou certaines filières de mettre en œuvre un protocole permettant une protection des élèves et des PLP, les ateliers ne pourront être ouverts.